

Magny les Hameaux, le 8 décembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL

AH

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

LUNDI 18 décembre 2023 à 20 HEURES 00

Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du Procès-verbal du 9 octobre 2023

RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des effectifs
- Prime pouvoir d'achat
- Mutuelle santé : revalorisation participation employeur

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables des exercices 2013 à 2021
- Anticipation des crédits d'investissement 2024
- Budget – exercice 2023- Décision modificative n°2

LOGEMENT

- Passage de la gestion en stock à la gestion en flux des logements sociaux- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions afférentes avec les bailleurs sociaux

ENFANCE

- Règlement des temps péri et extra scolaires

ADMINISTRATION GENERALE

- Liste des décisions municipales prises du 30 septembre au 8 décembre 2023

La séance sera retransmise en direct sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

Je tiens à vous rappeler que, si vous souhaitez que nous abordions une question diverse à l'occasion de cette séance, il convient de m'en faire la demande par écrit, trois jours francs avant la séance, afin que je puisse envisager l'inscription à l'ordre du jour ou sa programmation ultérieure.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

 Le Maire
Bertrand HOUILLON

NB. En vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents annexes aux délibérations (contrat, marché...) peuvent, à sa demande, être consultés à l'Hôtel de Ville par tout Conseiller Municipal.